



FCP MON PEA

Rapport annuel au 30 Juin 2022

Société de gestion: ERASMUS GESTION

Siège social: 14 rue de Maignan 75008 PARIS

Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement.....	9

Comptes annuels

Bilan actif.....	12
Bilan passif.....	13
Hors-bilan.....	14
Compte de résultat.....	15

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	16
Evolution de l'actif net.....	19
Complément d'information 1.....	20
Complément d'information 2.....	21
Ventilation par nature des créances et dettes.....	22
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument.....	23
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	24
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	25
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan.....	26
Affectation des résultats.....	27
Résultat et autres éléments.....	31
Inventaire.....	33

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION

« Actions de pays de la Zone Euro »

L'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés des actions des pays de la zone euro est de 75%.

OBJECTIF DE GESTION

Le fonds aura pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 dividendes réinvestis en s'exposant aux actions de grande capitalisation de la zone euro.

Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'indice CAC 40 est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu représentant les 40 principales valeurs du marché parisien sélectionnées par Euronext sur des critères de taille et de liquidités. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

- Administrateur de l'indice CAC 40 : Euronext Paris

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site Internet de l'administrateur.

- Inscription de l'administrateur au registre de l'ESMA : conformément à l'article 52 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, l'administrateur de l'indice de référence a jusqu'au 1er janvier 2020 pour demander un enregistrement. A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur n'a pas encore obtenu un enregistrement et n'est donc pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

1- Stratégie utilisée

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds sera exposé au minimum à 75% sur les marchés actions des pays de la zone euro, dont majoritairement la France.

La gestion, discrétionnaire, est fondée sur une analyse quantitative et qualitative des titres de l'univers d'investissement. La sélection des actions se fera majoritairement sur les valeurs composant l'indice CAC 40 et le Eurostoxx 50 en fonction de leur potentiel (croissance des résultats, opérations sur le capital, ...), de leurs caractéristiques financières (dont actif net, rendements, niveau d'endettement, etc.) et de leurs ratios de valorisation (notamment le rapport cours/bénéfice).

Ainsi, la gestion pourra décider de sous-exposer le portefeuille à un secteur d'activité par rapport à l'indice de référence ou céder des actifs si, par exemple, un autre choix, au potentiel considéré comme plus conséquent à un instant donné, se présente.

Enfin, les stratégies mises en œuvre font l'objet d'un suivi rigoureux et permanent de manière à apprécier en temps réel les écarts de composition du portefeuille par rapport à son indicateur de référence par des méthodes historiques ou paramétriques.

La sélection des actions se fera majoritairement dans des capitalisations de grandes valeurs mais le FCP se laisse la possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10% de l'actif net.

A titre accessoire, le gérant pourra être exposé aux risques de marché autres que ceux de la zone euro.

Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Le gérant définit un scénario central de l'évolution de l'environnement macro-économique et financier et les implications d'un scénario contraire tout en conservant la capacité d'adapter en temps réel l'exposition du portefeuille aux évolutions des conditions de marché.

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extrafinancier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

L'OPC est soumis à un risque de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Stratégie Processus extra-financier de sélection ESG

Par ailleurs, l'OPCVM intègre de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière selon une double approche d'exclusion sectorielle et de sélection « Best-In-Universe ». La sélection des investissements selon l'approche « Best-in-Universe » consiste à sélectionner les émetteurs ayant obtenu les meilleures notes d'un point de vue extra-financier, tous secteurs confondus.

Pour cela l'équipe de gestion applique une méthodologie établie :

- Définition d'un univers d'investissement initial,
- Exclusion des sociétés dont l'activité principale est listée dans notre politique d'exclusion :
 - Activités liées à la vente d'armes controversées telles que définies par les conventions d'Ottawa, d'Oslo et la CIAC (mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes chimiques).
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de tabac représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés dont les revenus issus de la production de charbon représentent plus de 25% du CA.
 - Les sociétés impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
- Notation ESG basée sur la méthodologie du MSCI et une sélection « Best-in-Universe ».

Ainsi, la note ESG moyenne de l'OPCVM doit être significativement supérieure (meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Par significativement supérieure, on entend supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).

Méthodologie de notation ESG

La méthodologie de notation ESG du MSCI a été retenue pour l'ensemble des valeurs de l'univers. Lorsqu'une valeur n'est pas couverte par le MSCI, l'équipe d'analyse interne d'Erasmus Gestion note elle-même la valeur. C'est le cas pour environ 20% des valeurs de l'univers d'investissement initial. L'analyse ESG interne est le fruit de collectes d'informations à travers les rencontres avec les émetteurs et la lecture des rapports extra-financiers de ces sociétés.

Chaque société est évaluée sur trois piliers : Environnement, Social, Gouvernance.

Les critères du pilier Gouvernance restent les mêmes pour chaque entreprise étudiée (Indépendance du conseil d'administration, part des femmes dans le conseil d'administration, rémunération totale du Directeur Général, critères d'attribution de la rémunération variable, historique de l'auditeur, etc).

Les critères des piliers environnementaux et sociaux varient d'une industrie à l'autre, en fonction d'une matrice de matérialité établie par le MSCI. Ainsi, une entreprise dont l'activité est fortement gourmande en eau se verra attribuer, entre autres, des critères liés au stress hydrique, comme l'existence d'un plan d'économie de l'utilisation d'eau, et le pourcentage d'utilisation d'eau recyclée par exemple. A l'inverse, un distributeur de logiciel scandinave sera épargné de ces questions.

Exemple de critères du pilier environnemental : Empreinte carbone, existence d'un plan de réduction des émissions carbone, existence d'un plan de réduction de l'impact environnementale sur l'ensemble des chaînes d'approvisionnement et de production, niveau de contrainte des différents plans (ampleur, objectifs, limite dans le temps).

Exemple de critères du pilier social : Existence de normes ISO, existence d'objectif de performance tel que le taux d'accident du travail, existence de conventions collectives, monitoring de différentes données en fonction de la moyenne de l'industrie (taux d'accident du travail, taux d'attrition, heures de formation par employés, etc).

Chaque pilier est noté sur 10, 10 étant la meilleure note. La note ESG de chaque société est obtenue en agrégeant les notes de chaque pilier selon une pondération propre à son industrie, et définie par une matrice de matérialité. La note ESG est ensuite ajustée (normalisée) afin de pouvoir être comparée inter-industrie.

La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.

L'évaluation ESG des émetteurs est révisée à minima annuellement. Si l'émetteur fait l'objet d'une controverse, signalée soit par la plateforme MSCI soit par les outils utilisés dans le processus de gestion traditionnel, son évaluation est révisée dans les délais les plus brefs possibles.

Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ISR d'entreprises mise en œuvre par Erasmus Gestion repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. Plusieurs limites peuvent être identifiées, en lien avec la méthodologie de la société de gestion mais aussi plus largement avec la qualité de l'information disponible sur ces sujets.

En effet, l'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes et est donc dépendante de la qualité de cette information.

Afin de rendre son analyse la plus pertinente possible, Erasmus Gestion se concentre sur les points les plus susceptibles d'avoir un impact concret sur les entreprises étudiées. Ces enjeux clés sont définis au cas par cas et ne sont pas exhaustifs.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Par ailleurs, l'approche « best in Universe » se base sur une analyse subjective des critères ESG. Ainsi l'avis de la société de gestion sur les émetteurs peut varier dans le temps.

L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Le FCP pourra également utiliser des instruments dérivés sur les marchés à terme organisés européens et internationaux. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le portefeuille sera ainsi exposé au marché actions dans une fourchette comprise entre 75% minimum et 110 % maximum.

L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

Le fonds pourra également investir, dans la limite de 10% maximum, dans des obligations convertibles « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou à caractère dit spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations et effectuera une analyse crédit lors de l'investissement.

Au titre de la gestion de la trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% dans des OPCVM de produits de taux (monétaires et/ou obligataires).

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie et à titre accessoire, le fonds pourra avoir recours aux dépôts, aux emprunts d'espèces.

2- Actifs (hors dérivés intégrés) :

a. **Actions** : oui.

L'actif du FCP sera investi en actions de 75% à 100% de son actif net dans :

- les titres, actions européennes cotées ou titres assimilés et/ou en droit de souscription ou d'attribution attachés à ces actions
- des sociétés majoritairement françaises, de grande capitalisation sans contraintes sectorielles, les investissements en petites capitalisations étant limités à 10% de l'actif net.

b. **Titres de créance et instruments de taux** : oui, à titre accessoire dans la limite de 10% de l'actif.

i. Titres de créances négociables : oui

ii. Obligations : oui

iii. Bons du Trésor : oui

iv. Titres négociables à court terme : oui

L'investissement se fera :

- dans des produits du secteur public ou secteur privé, selon les opportunités de marché
- Dans tous les secteurs, sans prépondérance de secteur
- Dans des titres émis par des émetteurs des pays membres de la zone euro
- Dans des titres dont la notation est au minimum « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou à Baa3 dans celle de Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion).

c. **OPC** : oui, à titre accessoire

Le FCP pourra investir, dans la limite de 10%, dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français, ou étranger et/ou dans des OPC et/ou fonds d'investissement français ou étrangers non conformes mais répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du COMOFI, de classification « actions » et dans des OPCVM de produits de taux pour la gestion des liquidités du fonds.

Le FCP pourra investir dans des OPC de la société de gestion ou d'une société liée.

3- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont utilisés pour ajuster l'exposition au marché actions ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.

Le fonds utilisera les marchés à terme organisés européens et internationaux.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, sur les risques actions.

Les risques associés aux actifs pourront être couverts par des instruments financiers à terme suivants : futures, forwards, options, indices. Le fonds pourra principalement intervenir sur les marchés à terme d'actions, d'indices, de manière ponctuelle dans le cas de souscriptions ou de rachats importants. Le fonds n'a pas vocation à investir dans les Swaps, y compris dans les total return swaps.

L'utilisation des dérivés permet une souplesse dans la gestion et une meilleure réactivité vis-à-vis des marchés afin d'optimiser les investissements sur les marchés des actions.

La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.

4- Titres intégrant les dérivés :

Le fonds pourra également investir sur les instruments financiers intégrant des dérivés afin d'augmenter l'exposition au risque actions :

- obligations convertibles, dans la limite de 10% de l'actif net

L'investissement maximum dans des titres intégrant des dérivés est de 10% de l'actif net.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré :

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties, de type établissement de crédit, autorisées par la société de gestion et domiciliées dans des pays membres de l'OCDE.

Ces contreparties ne disposent d'aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la gestion de l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés. Ces opérations pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe de la société de gestion.

Ces opérations peuvent donner lieu à la remise en garantie :

- d'espèces
- de titres émis par les pays membres OCDE
- de parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires

Le fonds ne recevra pas de titres en garantie dans le cadre de la gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et aux techniques de gestion efficaces de portefeuille.

Les garanties financières reçues en espèces peuvent être :

- placées en dépôt auprès d'établissements de crédit ayant leur siège social dans un Etat membre de l'OCDE ou un Etat tiers ayant des règles prudentielles équivalentes,
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité,
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

5- Les dépôts :

Le fonds se réserve la possibilité de faire des dépôts, pour la gestion de sa trésorerie, dans la limite maximum de 10%.

6- Les emprunts d'espèces :

Le fonds se réserve la possibilité d'emprunter temporairement des espèces dans la limite réglementaire (10% maximum), dans les cas d'ajustement du passif.

7- Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Néant

8- Informations relatives aux garanties financières du FCP :

Néant

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

"Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés".

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion. Au travers du fonds, les souscripteurs s'exposent principalement aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des actifs en portefeuille et/ou sur l'anticipation des marchés. Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les actifs les plus performants. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

Risque de marchés actions :

Le fonds est exposé aux marchés actions. Si les marchés baissent, la valeur du fonds baissera. Les investissements du fonds sont possibles sur les actions de petites capitalisations, dans la limite maximum de 10% de l'actif net. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.

L'exposition actions, utilisation des dérivés comprise, sera au maximum de 110% et ce, dans le cadre d'éventuels décalages techniques entre la demande de rachat d'un porteur et la cession correspondante des titres en portefeuille.

Risque de taux :

Une partie du portefeuille jusqu'à 10 % peut être investie en produit de taux d'intérêt. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits investie en taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit lié aux émetteurs des titres de créance :

Il s'agit de risques pouvant résulter de la dégradation de signature ou de défaut d'un émetteur de titre de créance. Lorsqu'un émetteur subit une dégradation de signature, la valeur de ses actifs baisse. Par conséquent, cela peut faire baisser la valeur liquidative du fonds.

Tout investissement obligataire entraîne un risque de crédit. Cependant, ce risque sera plus prononcé pour les titres à caractère spéculatif, dont la notation est en dessous de BBB- dans l'échelle de notation Standard & Poors ou Baa3 dans celle de Moody's).

Risque de contrepartie :

Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :

C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet Deloitte Touche Thomatsu

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2021-2022 de notre fonds a été marqué par des séquences très différenciées qui ont correspondu d'une part au changement de perception du risque d'inflation puis à compter de la fin du mois de février de la prise en compte des graves conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

La première séquence, qui couvre du début de notre exercice à la mi-janvier a été bien traversée par FCP Mon PEA grâce à une forte exposition à deux secteurs, le luxe par la détention des grandes entreprises françaises qui en sont leaders mondiaux, LVMH, Hermès et Kering auxquelles on peut ajouter L'Oréal et Parnaud-Ricard, et les banques, là aussi nous avons détenu les trois leaders côtés, BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole.

Malheureusement nous avons réagi trop lentement au changement de tendance à la mi-janvier où l'inflation, qualifiée jusqu'à lors de provisoire est devenue un risque réel, entraînant hausse de taux des taux et repli des entreprises les mieux valorisées.

À partir de l'invasion de l'Ukraine, la correction s'est amplifiée, le risque de récession d'une part, la hausse des taux directeurs des banques centrales qui alors est devenue probable et anticipée ont précipité une correction approfondie.

Depuis la fin du mois de mars, FCP Mon PEA se comporte en ligne avec son indice de référence, le CAC40.

Notre portefeuille a été allégé des entreprises bancaires, de luxe et dans la nouvelle économie de celles ayant les multiples les plus élevés.

Nous gardons en portefeuille une forte proportion de trésorerie dans l'attente de ce que nous considérons comme le point bas du marché : le moment où les efforts des banques centrales commenceront à porter leurs fruits, entraînant baisse de l'inflation et reprise des marchés financiers.

PERFORMANCES DE L'OPC

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Performance nette du 01/07/2021 au 30/06/2022	
FCP Mon PEA Part R	-18,3 %
FCP Mon PEA Part I	-17,5 %
CAC 40 dividendes réinvestis	-6,9 %

ELIGIBILITE AU PEA

Le pourcentage d'investissement en actifs éligibles au PEA s'élève à 90,8 % au 30/06/2022.

FCP MON PEA

PRINCIPAUX MOUVEMENT INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Instrument	ISIN	Buy/ Sell	Trade Date	Settlement Date	Quantity	Trade Price	Instr. Ccy	Montant B
TOTAL SA	FR0000120271	Buy	09/02/2022	11/02/2022	150 000,00	52,02810000	EUR	7 804 215,00
DANONE	FR0000120644	Buy	17/01/2022	19/01/2022	100 000,00	58,01940000	EUR	5 801 940,00
CREDIT AGRICOLE SA	FR0000045072	Buy	25/05/2022	27/05/2022	500 000,00	10,85510000	EUR	5 427 550,00
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITON	FR0000121014	Buy	03/11/2021	05/11/2021	6 500,00	684,73960000	EUR	4 450 807,40
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITON	FR0000121014	Sell	20/05/2022	24/05/2022	6 000,00	557,31020000	EUR	3 343 861,20
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITON	FR0000121014	Sell	01/09/2021	03/09/2021	5 000,00	640,73730000	EUR	3 203 686,50
KERING	FR0000121485	Sell	17/09/2021	21/09/2021	5 000,00	638,93560000	EUR	3 194 678,00
CECINA SA	FR0010040865	Sell	25/05/2022	27/05/2022	30 000,00	105,29170000	EUR	3 158 751,00
IVENDI	FR0000127771	Buy	21/09/2021	23/09/2021	275 000,00	11,05760000	EUR	3 040 840,00
ARKEMA	FR0010313833	Sell	21/12/2021	23/12/2021	25 000,00	119,14920000	EUR	2 978 730,00
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	NL00150001Y2	Sell	15/10/2021	19/10/2021	118 241,00	24,59190000	EUR	2 907 770,85
BNP PARIBAS	FR0000131104	Sell	25/10/2021	27/10/2021	50 000,00	58,09590000	EUR	2 904 795,00
BNP PARIBAS	FR0000131104	Buy	13/10/2021	15/10/2021	50 000,00	57,11340000	EUR	2 855 670,00
AIRBUS GROUP NV	NL0000235190	Sell	05/07/2021	07/07/2021	25 000,00	112,56660000	EUR	2 814 165,00
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	Buy	24/05/2022	26/05/2022	110 000,00	25,31790000	EUR	2 784 969,00
AXA SA	FR0000120628	Sell	20/07/2021	22/07/2021	130 000,00	21,32500000	EUR	2 772 250,00
BUREAU VERITAS SA	FR0006174348	Sell	10/01/2022	12/01/2022	100 000,00	27,54000000	EUR	2 754 000,00
AXA SA	FR0000120628	Buy	28/12/2021	30/12/2021	100 000,00	26,28180000	EUR	2 628 180,00
AXA SA	FR0000120628	Buy	24/12/2021	28/12/2021	100 000,00	25,98930000	EUR	2 598 930,00
SOCIETE GENERALE	FR0000130809	Buy	25/10/2021	27/10/2021	90 000,00	28,69010000	EUR	2 582 109,00

INSTRUMENTS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR ERASMUS GESTION

Au 30/06/2022, FCP Mon PEA détient des parts des fonds Erasmus Small Cap Euro et Erasmus Mid Cap Euro.

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse financière combinée à un filtrage extra-financier basé sur des critères ESG réalisé en amont.

Le fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») tels que définis dans sa politique ESG.

La stratégie de prise en compte des critères extra-financier et la méthodologie de notation sont disponibles dans le Prospectus du fonds et dans le Code de Transparence de la société.

L'application de la stratégie d'analyse extra-financière permet au gérant de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans leurs globalités pour l'ensemble des investissements réalisés. En effet, l'analyse environnementale et sociale se concentre sur la réponse de l'émetteur à des risques en matière de durabilité clairement identifiés et à sa faculté d'en limiter les conséquences, permettant ainsi d'évaluer les incidences négatives sur la valeur de l'investissement.

TAXONOMIE

Le pourcentage d'alignement du fonds aux critères liés aux deux objectifs climatiques (Atténuation du changement climatique et Adaptation au changement climatique) du Règlement (UE) 2020/852 sur l'identification des activités économiques considérées comme durable sur le plan environnemental (dit Taxonomie) est au minimum de 0% des investissements. Cet objectif est amené à être revu dans le cadre d'une transition progressive du fonds vers un alignement des investissements aux objectifs environnementaux dudit règlement.

COMPTE RENDU SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

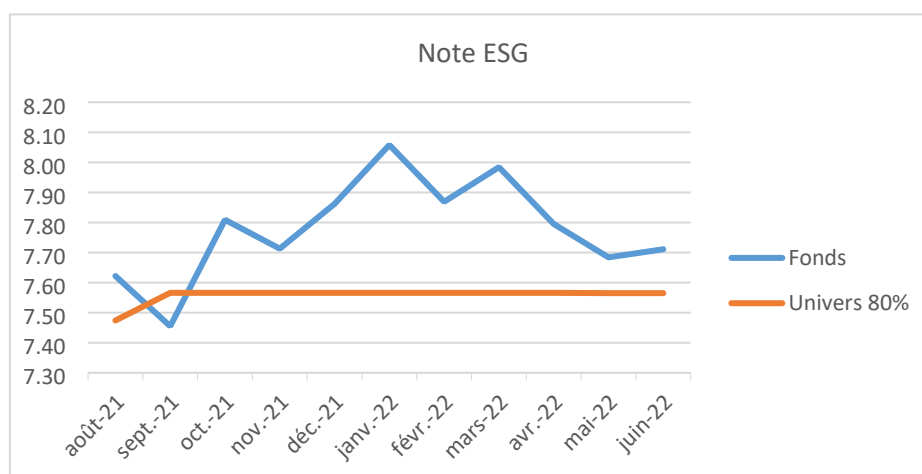
Le fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

FCP MON PEA

La stratégie d'analyse extra-financière est appliquée depuis le mois d'août 2021, ainsi le compte-rendu sur la performance extra-financière ci-dessous porte sur la période d'août à juin 2022.

Au 30/06/2022, en respect des critères de notation de la SGP, la note globale du portefeuille est de 7,7 sur une échelle allant de 0 à 10. La note de son univers retraité des 20% titres les moins bien notés est de 7,5.

La note du portefeuille était de 7,6 à fin août 2021 et pour 7,4 pour l'univers retraité. Au cours de cette partie de l'exercice, la note moyenne ESG du portefeuille est restée durablement supérieure à celle de son univers d'investissement.



COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires

POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

La Politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant les gestionnaires de fonds en valeurs mobilières (ci-après désignée la « directive UCITS V »), ERASMUS GESTION s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération compatibles avec une gestion saine et efficace des risques encourus par la Société. Depuis la création d'ERASMUS GESTION, la politique de rémunération est définie par la Direction Générale conformément à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM ou FIA que la Société de Gestion gère. Elle est notamment déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts, et pour prévenir les prises de risques inconsidérées et/ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société. Plus particulièrement, la politique de rémunération vise à assurer une cohérence entre les comportements des professionnels qu'elle emploie et les objectifs à long terme de la société et notamment, à les dissuader de prendre des risques jugés excessifs et inacceptables par l'entreprise. Cette politique vise également à interdire tout mode de rémunération susceptible de créer des risques excessifs pour la société de gestion. ERASMUS GESTION a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016. Le dispositif s'applique à tous les collaborateurs de la Société de Gestion ; sachant que la société a identifié les fonctions suivantes en tant que « Personnel identifié » au sens de la Directive, à savoir : ses dirigeants, ses gérants, ses commerciaux, son RCCI, son Secrétaire Général. La ventilation des rémunérations sur l'exercice 2021 est de 979k€ au titre des rémunérations fixes et 271k€ au titre des rémunérations variables ; ces montants concernent 18 bénéficiaires.

La Politique de rémunération est disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com dans la rubrique Informations réglementaires.

Bilan actif

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	105,597,057.22	137,459,813.98
Actions et valeurs assimilées	94,607,837.06	122,240,499.98
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	94,607,837.06	122,240,499.98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	10,989,220.16	14,356,814.00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	10,989,220.16	14,356,814.00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	862,500.00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	862,500.00
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	151,110.21	3,264,609.39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	151,110.21	3,264,609.39
Comptes financiers	8,523,224.23	5,703,965.97
Liquidités	8,523,224.23	5,703,965.97
TOTAL DE L'ACTIF	114,271,391.66	146,428,389.34

Bilan passif

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Capitaux propres	-	-
Capital	108,001,323.51	118,768,746.47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5,158,879.06	24,583,072.64
Résultat de l'exercice (a,b)	817,795.59	-377,483.63
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	113,977,998.16	142,974,335.48
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	293,393.50	3,454,053.86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	293,393.50	3,454,053.86
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	114,271,391.66	146,428,389.34

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
achat CALL EURO STOXX BANKS (SX7E) 17/12/2021		4,608,914.94
achat CALL TOTAL SE 17/12/2021 41		2,950,430.76
achat CALL VIVENDI 17/09/2021 30		2,120,358.85
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	3,526,813.85	2,122,113.95
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	605.22	1,128.36
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	3,527,419.07	2,123,242.31
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-38,658.08	-27,286.23
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-38,658.08	-27,286.23
Résultat sur opérations financières (I + II)	3,488,760.99	2,095,956.08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2,702,056.50	-2,520,196.67
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	786,704.49	-424,240.59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	31,091.10	46,756.96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	817,795.59	-377,483.63

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014 modifié par le règlement ANC n°2017-05 du 1er Décembre 2017 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 2,00 % TTC maximum pour la part R
- 1,00 % TTC maximum pour la part I

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais de recherche

Néant

Commission de surperformance

Part R & I : Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis.

La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

La première période de référence ira de la création du fonds jusqu'au 30 juin 2011. Ensuite la période de référence sera l'exercice du fonds.

En aucun cas la période de référence de chacune des parts du fonds ne peut être inférieure à un an, quelle que soit la part concernée.

La date d'arrêté des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de juin. Le prélèvement est effectué annuellement.

La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Part R : Capitalisation

Part I : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Part R : Capitalisation

Part I : Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Actif net en début d'exercice	142,974,335.48	114,454,623.60
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	10,564,120.82	10,083,913.34
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-14,442,269.77	-15,979,444.68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	21,352,093.09	35,045,387.67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13,528,682.84	-7,496,857.17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	629,556.00	1,625,846.00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-362,500.00	-839,500.00
Frais de transaction	-2,799,051.20	-3,238,959.13
Différences de change	7,146.73	-794.23
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-31,628,393.64	10,169,299.67
Différence d'estimation exercice N	-10,782,816.46	20,845,577.18
Différence d'estimation exercice N-1	-20,845,577.18	-10,676,277.51
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	424,939.00	-424,939.00
Différence d'estimation exercice N	-	-424,939.00
Différence d'estimation exercice N-1	424,939.00	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	786,704.49	-424,240.59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	113,977,998.16	142,974,335.48

Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2022
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	10,989,220.16
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2022	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	33,281.15287	
Nombre de titres rachetés	57,897.09665	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	1,273.50000	
Nombre de titres rachetés	154.58000	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,622,597.94	2.00
Commissions de surperformance	9,979.78	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	69,344.15	0.99
Commissions de surperformance	134.63	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2022
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	5,910.21
Coupons à recevoir	145,200.00
TOTAL DES CREANCES	151,110.21
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	274,609.23
Autres créditeurs divers	18,784.27
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	293,393.50

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2022
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	8,523,224.23
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	8,523,224.23	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD
Actif	
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres actifs: Loans	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	70,602.74
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres	-
Dettes	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	680,847.73	-411,119.79
Total	680,847.73	-411,119.79
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	680,847.73	-411,119.79
Total	680,847.73	-411,119.79
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4,827,069.02	23,467,805.55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4,827,069.02	23,467,805.55
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4,827,069.02	23,467,805.55
Total	4,827,069.02	23,467,805.55
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

FCP MON PEA

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	136,947.86	33,636.16
Total	136,947.86	33,636.16
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	136,947.86	33,636.16
Total	136,947.86	33,636.16
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2022	Exercice 30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	331,810.04	1,115,267.09
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	331,810.04	1,115,267.09
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	331,810.04	1,115,267.09
Total	331,810.04	1,115,267.09
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	204.81	202.67	185.99	242.84	198.28
Actif net (en k EUR)	123,519.21	122,643.65	109,791.73	136,466.46	106,549.01
Nombre de titres					
Parts C	603,073.21362	605,135.01314	590,278.88101	561,956.05567	537,340.11189

Date de mise en paiement	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	19.71	-9.08	-12.43	41.76	8.98
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-1.18	0.40	-1.54	-0.73	1.26

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

FCP MON PEA

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,829.27	1,828.26	1,695.27	2,234.29	1,842.67
Actif net (en k EUR)	9,611.15	9,093.64	4,662.90	6,507.88	7,428.99
Nombre de titres					
Parts C	5,254.07000	4,973.90900	2,750.52200	2,912.72200	4,031.64200

Date de mise en paiement	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	175.56	-81.50	-113.19	382.89	82.30
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	1.70	20.92	3.64	11.54	33.96

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				94,607,837.06	83.01
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				94,607,837.06	83.01
AIR LIQUIDE SA	33,000.00	128.12	EUR	4,227,960.00	3.71
AXA SA	100,000.00	21.66	EUR	2,166,000.00	1.90
BNP PARIBAS	100,000.00	45.37	EUR	4,536,500.00	3.98
CAPGEMINI SE	25,000.00	163.45	EUR	4,086,250.00	3.59
CHRISTIAN DIOR SE	14,000.00	566.00	EUR	7,924,000.00	6.95
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	60,000.00	40.95	EUR	2,456,700.00	2.16
DANONE	90,000.00	53.26	EUR	4,793,400.00	4.21
DASSAULT SYSTEMES SE	45,000.00	35.12	EUR	1,580,175.00	1.39
ELIS SA -W/I	128,568.00	12.70	EUR	1,632,813.60	1.43
ENGIE	500,000.00	10.97	EUR	5,483,000.00	4.81
ESSILORLUXOTTICA	40,647.00	142.90	EUR	5,808,456.30	5.10
IMERYS SA	50,000.00	29.06	EUR	1,453,000.00	1.27
IPSOS	50,000.00	45.30	EUR	2,265,000.00	1.99
LOREAL	11,000.00	329.30	EUR	3,622,300.00	3.18
MICHELIN (CGDE)	48,000.00	25.98	EUR	1,246,800.00	1.09
PERNOD RICARD SA	25,000.00	175.30	EUR	4,382,500.00	3.85
PUBLICIS GROUPE	70,000.00	46.66	EUR	3,266,200.00	2.87
SCHNEIDER ELECTRIC SE	50,000.00	112.90	EUR	5,645,000.00	4.95
SOCIETE GENERALE SA	100,000.00	20.89	EUR	2,089,000.00	1.83
STELLANTIS NV	225,000.00	11.78	EUR	2,650,950.00	2.33
STMICROELECTRONICS NV	70,000.00	30.00	EUR	2,100,000.00	1.84
TELEPERFORMANCE	12,000.00	293.30	EUR	3,519,600.00	3.09
THALES SA	30,000.00	117.05	EUR	3,511,500.00	3.08
TOTALENERGIES SE	210,000.00	50.37	EUR	10,577,700.00	9.28
VEOLIA ENVIRONNEMENT	100,000.00	23.29	EUR	2,329,000.00	2.04
VIVENDI SE	129,335.00	9.70	EUR	1,254,032.16	1.10
Titres d'OPC				10,989,220.16	9.64
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				10,989,220.16	9.64
ERASMUS MID CAP EURO I	492	13,813.78	EUR	6,796,379.76	5.96
ERASMUS SMALL CAP EURO-I 13C	1,640	2,556.61	EUR	4,192,840.40	3.68
Créances				151,110.21	0.13
Dettes				-293,393.50	-0.26
Dépôts				-	-

FCP MON PEA

Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2022

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Autres comptes financiers				8,523,224.23	7.48
TOTAL ACTIF NET			EUR	113,977,998.16	100.00